

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Table with 3 columns: Duration (Un an, Six mois, Trois mois), Location (Saumur), and Price (18 fr., 10, 5).

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

Table with 3 columns: Time (7 heures 06 minutes, 4, 3, 9), Direction (du soir, matin), and Mode (Omnibus, Express, Poste, Omnibus-Mixte).

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

Table with 3 columns: Time (1 heure 02 minutes du soir), Direction, and Mode (Omnibus-Mixte).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

Table with 3 columns: Time (9 heures 50 minutes du matin, 11, 5, 9), Direction (du soir), and Mode (Express, Omnibus, Omnibus-Mixte, Poste).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

Table with 3 columns: Time (3 heures 02 minutes du matin, 7), Direction, and Mode (Omnibus-Mixte, Omnibus-Mixte).

PRIX DES INSERTIONS:

Table with 2 columns: Description (Dans les annonces, Dans les réclames, Dans les faits divers) and Price (20 c., 30, 50, 75).

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La partie officielle du Moniteur contient le rapport suivant de l'Empereur:

Sire, en ouvrant la session du Corps législatif, Votre Majesté a annoncé qu'un crédit serait demandé pour venir en aide aux ouvriers sans travail.

Pour remplir les intentions de Votre Majesté, nous avons l'honneur de lui proposer de soumettre d'urgence à la sanction du Corps législatif un projet de loi tendant à ouvrir au budget de chacun des départements de l'intérieur, et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, un crédit extraordinaire de 2,500,000 francs, qui permettra, soit de fournir des subventions pour des travaux d'utilité communale, soit de donner des secours aux institutions de bienfaisance, soit d'entreprendre des travaux aux frais de l'État, sur les points où les souffrances de la classe ouvrière sont les plus vives.

Nous n'hésitons pas à limiter, en ce moment, à cette somme le montant de l'allocation nécessaire pour le soulagement des ouvriers privés de leurs travaux habituels. Dans une crise où tant d'intérêts sont engagés, il importe assurément de ne se faire aucune illusion, ni sur l'étendue du mal, ni sur les souffrances qu'il produit; mais le gouvernement a aussi pour devoir de se rendre un compte exact de la situation, d'envisager les faits tels qu'ils sont en réalité, de dissiper les alarmes exagérées, et de préciser la limite et la mesure de son intervention.

Le mal aujourd'hui est local, et tandis que l'année dernière toute l'industrie se ressentait du contre-coup des événements de l'Amérique, en 1863 la crise que déplore le pays ne s'étend qu'aux districts où le coton sert de matière première. C'est dans la Seine-Inférieure surtout qu'elle sévit, c'est dans la Somme, le Nord, le Haut-Rhin, l'Eure, la Loire, l'Orne, les Vosges, dans une partie du département du Rhône, à Limoges, Troyes, Saint-Quentin, Falaise, etc., que le travail est diminué ou suspendu; c'est là que doivent se porter les efforts du gouvernement et de la charité privée.

Ni l'un ni l'autre jusqu'à présent n'ont manqué à leurs obligations.

Dès que la crise industrielle a commencé à se faire sentir, le gouvernement de l'Empereur a pris les mesures nécessaires pour assurer du travail aux populations des districts manufacturiers.

Dans le département de la Seine-Inférieure notamment, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a fait ouvrir de nombreux chantiers pour la rectification de diverses rampes sur les routes impériales. L'amélioration des chemins de halage, l'exécution de travaux de dragages, la construction de nouveaux ports sur la Seine, ont en outre permis d'offrir du travail à un grand nombre de bras inoccupés. Le décret récent qui a définitivement concédé aux compagnies du Nord et de l'Ouest le chemin de fer du Grand-Parc à Rouen, par Darnetal, est venu, d'ailleurs, créer de nouvelles ressources pour la population de la ville de Rouen.

Dans le Haut-Rhin, le canal d'embranchement qui doit relier la ville de Colmar au canal du Rhône au Rhin, est en pleine voie d'exécution, et l'on prépare en outre la concession du chemin de fer de Belfort à Guebwiller, qui donnera du travail aux ouvriers des nombreuses fabriques établies sur le versant des Vosges.

Dans la Haute-Saône, l'ouverture de travaux de rectification sur quelques routes impériales est venue en aide à la partie industrielle de ce département.

Dans l'Aube, on a entrepris, dans l'intérêt de la fabrique de Troyes, le prolongement du canal de la Haute-Seine, entre cette ville et les Maisons-Blanches, ainsi que la construction d'un nouveau port dans la ville même.

Quant aux départements du Calvados, de l'Eure, de l'Orne, du Rhône, de la Loire, des Vosges, de la Somme, de l'Aisne, c'est dans les travaux de chemins de fer qu'ils ont jusqu'ici trouvé le principal aliment de travail à offrir aux ouvriers atteints par le chômage des manufactures. Mais ces travaux, nécessairement concentrés sur des lignes déterminées, ne peuvent se plier à toutes les exigences de la crise industrielle, et c'est pour suppléer à leur insuffisance que le ministre des travaux publics se voit dans la nécessité de réclamer des ressources extraordinaires.

De son côté, le ministre de l'intérieur a soumis à Votre Majesté, dans le mois de novembre dernier, un décret qui l'a autorisé à ouvrir, par voie de virement, au budget de son ministère, un crédit extraordinaire de 700,000 fr., lequel a été réparti entre les départements

les plus éprouvés. De plus, tout le crédit extraordinaire destiné à l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun a été distribué, savoir: la seconde moitié du crédit de l'exercice 1862, à la fin de décembre; la totalité du crédit de 1863, le 8 janvier dernier. C'est une somme de 4,800,000 fr. qui permettra encore dans plusieurs départements, d'occuper les ouvriers à des travaux utiles à la fois pour eux et pour les localités. Enfin, il a déjà été procédé à la répartition d'une partie du crédit ordinaire des secours destinés aux établissements de bienfaisance. Les bureaux de charité en recevront une part importante.

Les Communes se sont associées, avec un élan digne d'éloges, aux sacrifices que se sont imposés partout les chefs d'industrie pour adoucir les rigueurs d'une crise si prolongée; elles ont voté des impositions, des emprunts, ne mesurant leurs charges qu'aux souffrances qu'elles avaient à cœur de soulager. Dans la Seine-Inférieure, 78 communes ont voté pour 1863 des impositions extraordinaires, dont le produit s'élève à 103,575 francs. Le même département a voté un emprunt de 1 million de fr. pour les travaux d'utilité communale et les secours aux indigents. Un projet de loi tendant à sanctionner le vote du conseil-général est actuellement soumis à l'examen du conseil d'Etat.

Quant à la charité privée, elle a, comme toujours, sans bruit et sans éclat, mais avec une constance que rien ne décourage, accompli sa mission bienfaisante. Dans tous les départements, elle est venue en aide aux souffrances de la Seine-Inférieure, et il n'y a pas

PEURLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Mais le sergent provençal surgit tout à coup au-dessus de M. de Chaumareys, et lui barrant le passage avec sa baïonnette:

— Trous de l'air! s'écria-t-il avec une énergie qui devenait en ce moment presque sublime, vous n'êtes pas seulement un imbécile, monsieur, vous êtes un lâche.

— Sergent!

Simple sous-officier, c'est possible, et pas marin; mais lorsqu'un navire a fait naufrage, c'est au capitaine de ce navire à l'abandonner le dernier, je sais ça. Que les autres s'arrangent avec vous comme ils voudront, c'est leur affaire; mais quant à moi personnellement, quant au bataillon d'Afrique, et même quant à tous ceux qui sont désignés pour le radeau, je vous jure que nous vous passerons tous devant le nez. Halte-là donc, bagasse! et ne bougez pas!

Il y avait tant de vérité dans cette sanglante apos-

trophe et tant de colère résolue dans le geste dont elle était accompagnée, que personne n'osa se souvenir de la majesté du grade, et que le commandant lui-même courba la tête devant ce juste châtimement.

Son digne conseiller, d'ailleurs, était à ses côtés. — Laissez faire, avait-il dit d'un air superbe.

Le défilé commença.

Chaque soldat passait tour à tour devant M. de Chaumareys et lui jetait un regard de mépris.

Charlot continuait de le tenir en respect. — Vingt autres baïonnettes s'étaient abaissées autour de la sienne et semblaient toutes prêtes à la soutenir au besoin.

Peut-être la crainte d'une rixe générale contribuait-elle à l'impunité de cet acte inouï dans les fastes maritimes.

Un ordre avait été donné, cependant, qui tendait à en prévenir le retour: à chaque soldat qui mettait le pied sur l'échelle, on retirait et ses cartouches et son fusil.

Tous auraient été désarmés ainsi, sans une nouvelle révolte du sergent toulonnais, qui s'aperçut à la fin du désarmement de ses camarades, et qui, d'une voix tonnante leur cria:

— Ne descendez pas sans vos fusils, trou de l'air!

nous en aurons peut-être besoin.

Telle est à certaines heures l'influence de certains hommes, que tous ceux des soldats qui restaient encore sur le pont, refusèrent aussitôt de se séparer de leurs armes, et que pas un des officiers qui présidaient au transbordement n'osa souffler mot.

Le radeau reçut tous ceux qui consentirent et qu'on parvint à y loger, savoir: cent vingt-deux soldats et officiers de terre, vingt-neuf marins et passagers, une femme.

Lorsque ces cent cinquante-et-un malheureux (parmi lesquels nous étions, hélas!) eurent disparu par le sabord, lorsque l'embarquement fut complet, Charlot salua narquoisement M. de Chaumareys et descendit à son tour.

Derrière lui devait passer encore l'officier désigné pour le commandement du radeau. C'eût été la place de M. de Chaumareys, et ce fut celle d'un aspirant de première classe nommé Coudein.

Quelques jours avant notre départ de l'île d'Aix, il s'était blessé gravement à la jambe et pouvait à peine de cendre l'échelle. Un de ses camarades, touché de sa position, lui offrit de le remplacer; il refusa bravement, et bravement s'embarqua le dernier.

Nous nous trouvâmes donc cent cinquante-deux

hommes sur le radeau; c'était trop de moitié; immédiatement il enfonça d'un mètre et l'eau nous monta jusqu'à la ceinture.

Un terrible cri s'éleva vers le ciel, il était trop tard pour protester autrement.

Oh! combien ceux-ci regrettèrent alors leur obéissance, combien ceux-là leur générosité! L'ingénieur Corréard n'avait pas voulu se séparer des ouvriers sous ses ordres; plusieurs s'étaient fait un devoir de ne pas quitter leurs soldats; moi, enfin, moi-même... Mais à quoi bon des regrets... le sort en était jeté! Nous étions tellement serrés les uns contre les autres sur le radeau, qu'il était impossible de faire un pas.

De plus, il s'y trouvait des tonnes qui, soulevées par les vagues furieuses, frappaient incessamment contre les naufragés.

Il fallut jeter à la mer ces instruments de supplice. C'étaient des quarts de farine, c'étaient des tonneaux d'eau douce et de vin.

Fort heureusement quelques-uns d'entre eux furent sauvés par des mains prévoyantes qui les fixèrent aux traverses du radeau, et dès la première heure commencent à veiller rigoureusement à leur conservation.

de ville frappée par la crise industrielle où les souscriptions volontaires des habitants ne se soient ajoutées aux allocations accordées soit par le gouvernement, soit par les municipalités. Ces offrandes ont produit jusqu'ici, près de 1 million de francs dans la Seine-Inférieure, et c'est grâce à elles, en grande partie, qu'il a été possible d'assister plus de 30,000 familles.

« L'ardeur de la charité privée, nous en sommes convaincus, ne sera pas ralentie par l'intervention du gouvernement. Elle y puisera, au contraire, une nouvelle énergie, et cette noble émulation contribuera encore au soulagement des classes ouvrières. Car, il faut bien le dire, les misères qu'engendre le chômage ne peuvent être complètement soulagées que par les efforts quotidiens de la bienfaisance.

« Nous osons vous prier, Sire, de vouloir bien approuver le renvoi du projet de loi ci-joint, à l'examen du conseil d'Etat. Nous ne doutons pas que le Corps législatif ne réponde avec empressement à l'appel de Votre Majesté. L'année dernière, il a voté à l'unanimité les subventions qui lui avaient été demandées dans des circonstances analogues, et il s'est toujours associé aux intentions de votre gouvernement pour améliorer le sort des populations ouvrières.

« Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, — Sire, — De votre Majesté, — Les très-humbles et très-obéissants serviteurs et fidèles sujets.

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, E. ROUHER.

Suit le décret conforme.

On lit dans le journal la France :

« Nous recevons des informations personnelles qui confirment la nouvelle donnée par des dépêches américaines de la prise de Puebla.

« Le général Forey aurait tourné la position de Guadalupe et dirigé par le nord, contre la ville, une attaque de vive force qui a complètement réussi. Les troupes mexicaines, mises en déroute, se sont retirées dans la direction de la capitale.

« Les habitants de Puebla, soumis par les généraux mexicains au régime de la terreur, ont parfaitement accueilli les Français. Nous devons ajouter qu'aucune dépêche directe du général Forey n'a encore été reçue, mais que nous avons tout lieu de croire à l'exactitude de nos informations.

On lit dans le Moniteur :

« La nouvelle publiée dans les journaux d'hier, et annonçant l'entrée à Puebla d'une division de l'armée française, est la reproduction d'une dépêche affichée à la Bourse de Boston le 6 janvier, et apportée par exprès à

San-Antonio : elle a été insérée dans un journal d'Austin (Texas).

« Cette nouvelle ne présente donc pas un caractère d'authenticité incontestable. Toutefois, comme elle provient de sources peu disposées à propager les succès des armes françaises, il n'est guère probable qu'elle soit sans fondement.

Les lettres de Rome, dit un télégramme de Turin, portent que le nouveau comité romain du parti d'action est une invention des émigrés. Le manifeste adressé à Garibaldi, et que les journaux ont reproduit, n'était pas connu à Rome. L'ancien comité se compose toujours d'hommes libéraux et modérés. — Havas.

Une proclamation du maire de Naples, du 19 janvier, engage les habitants de cette ville à concourir à la souscription nationale pour les victimes du brigandage. Nous montrerons ainsi, est-il dit dans cette pièce, que les Italiens sont tous solidaires, que les joies et les douleurs nous sont communes, et nos ennemis pourront voir que les brigands qu'ils nous envoient, sont impuissants à ébranler l'unité nationale. — Havas.

L'opération du recrutement s'est effectuée à Varsovie, dans la nuit du 14 au 15 janvier. Les lettres de Varsovie présentent la situation sous un aspect très-sombre.

Chaque maison a été tout-à-coup cernée par la troupe : et, depuis minuit jusqu'à sept heures du matin, le quartier des fabriques a présenté un spectacle navrant. Des groupes de conscrits ont été conduits, les bras liés, à la citadelle. Les soldats avaient les armes chargées ; on avait fait préalablement occuper plusieurs points de la ville par des détachements de cosaques.

On compte cependant de nombreux réfractaires. Des jeunes gens, armés de poignards et de revolvers, ont quitté la ville et paraissent disposés à résister par la force. (La Presse).

On mande de Varsovie, le 22 janvier :

Un Ukase ordonne que les conscrits polonais du gouvernement de Lublin, seront incorporés dans le corps de réserve de la Petite-Russie, tandis que les conscrits des autres gouvernements polonais seront envoyés dans la Grande Russie. — Havas.

On écrit de Madrid, que le maréchal Serrano se montre très-désireux de rétablir l'entente cordiale avec la France. M. Fanto a été appelé au sous-secrétariat de l'intérieur. Une grande majorité est assurée au cabinet. — Havas.

Un décret royal, publié le 20 par la Gazette de Madrid, déclare libres les esclaves qui passeront « avec leurs maîtres » de l'île de Cuba dans la Péninsule, ou dans tout autre pays qui ne reconnaît pas l'esclavage. (La Presse).

— Vengeance ! répéta tout ce qui restait autour de lui du bataillon d'Afrique.

« A ce cri, au bruit des armes qui l'accompagnait, la panique s'empara de la foule ; qui déjà depuis quelques instants avait commencé à s'embarquer dans les canots et dans la chaloupe.

« Ceux qui se trouvaient encore sur la frégate, se précipitèrent tous à la fois sur les échelles, ou bien, n'y trouvant plus de place, se confièrent à des cordes à peine susceptibles de porter le poids d'un homme ; ceux qui étaient embarqués déjà, ne songèrent qu'à prendre la fuite.

M. de Chaumareys lui-même en donna l'ordre d'une voix éperdue ; il n'avait guère profité, comme on le voit, de la rude leçon du sergent Charlot.

Au même moment, toutes les embarcations s'éloignèrent donc de la frégate, ainsi qu'un vol de cormorans effarouchés.

Sans un coup de mer qui bouleversa tout à coup la frégate et mit bas tous ceux qu'on y laissait ainsi, nul doute que les fugitifs n'eussent essuyé presque à bout portant une terrible fusillade.

Mais ils étaient encore à portée, lorsque Danglas se releva. Ce n'était plus un homme, maintenant, c'était un fou furieux. Il communiqua la rage de son

La candidature du prince Ernest de Cobourg au trône de Grèce, semble avoir aujourd'hui moins de chance.

Un télégramme de Berne, du 21 janvier, annonce que le conseil national a ratifié le traité concernant la Vallée des Dappes, par 75 voix contre 11. — Havas.

L'affaire des armes de Serbie, sera examinée, à Constantinople, et résolue par les ambassadeurs des Puissances s'appuyant sur les protocoles existants. — Havas.

On mande du Caire, le 21 janvier :

« Hier, S. A. le vice-roi a reçu le corps consulaire qui lui a adressé le discours suivant :

« Le corps consulaire a l'honneur de présenter à Son Altesse des félicitations sincères sur son heureux avènement. Chacun de nous a eu l'honneur de connaître Votre Altesse dans la vie privée ; en plus d'une occasion nous avons pu apprécier ses qualités éminentes. Evitant, avec une réserve aussi digne que sage, de s'occuper des affaires publiques pendant le dernier gouvernement, elle sut se faire respecter, en respectant les droits des autres et en consacrant toute son activité à l'amélioration de ses vastes propriétés ; Votre Altesse a donné au pays l'exemple d'une administration modèle pendant la régence à laquelle elle a été appelée. Elle a su alors, malgré les difficultés de sa position, se concilier les vives sympathies des populations dont le sort lui était confié. Dans ses relations avec les représentants des puissances étrangères, elle a apporté une fermeté et un esprit de justice et de conciliation qui ont inspiré le profond respect de toute la colonie européenne. De semblables antécédents sont la meilleure garantie pour l'avenir. Les puissances et l'Egypte ont le même intérêt à voir progresser un pays aussi important par sa position géographique que par sa fertilité et ses richesses. Le développement de son commerce et des autres sources de bien-être est aussi avantageux pour les différentes nationalités que nous représentons, que pour les habitants du pays que Votre Altesse est appelée à gouverner. Cet intérêt commun ne saurait être plus sûrement atteint que par l'esprit sérieux et éclairé de Votre Altesse. Le corps consulaire en est profondément convaincu. Il s'unit donc dans un seul et même vœu ; puisse le ciel protéger pendant de longues années les jours de Votre Altesse pour le bien et la prospérité de l'Egypte.

Après avoir remercié le corps consulaire, le vice-roi s'est exprimé ainsi :

« Je sais la grande tâche que Dieu m'a imposée en rappelant mon oncle à lui et en me plaçant à la tête du gouvernement de l'Egypte. J'espère, sous les auspices de Sa Majesté

Impériale mon Auguste Souverain, pouvoir dignement la remplir. Je suis fermement décidé, Messieurs, à consacrer à la prospérité du pays que je suis appelé à administrer, toute la persévérance et l'énergie dont je suis capable. La base de toute bonne administration est l'ordre, l'économie dans les finances. Cet ordre, cette économie, je les poursuivrai par tous les moyens possibles, et, pour donner à tous l'exemple, ainsi que des preuves de ma ferme volonté, j'ai décidé d'abandonner le système suivi par mes prédécesseurs et de me fixer moi-même une liste civile que je ne dépasserai jamais. Cette mesure me mettra à même de pouvoir consacrer au développement de l'agriculture toutes les ressources du pays. Je pourrai ainsi abolir le système fatal des corvées toujours pratiquées par le gouvernement dans ses travaux, et qui est la cause principale, unique, pourrais-je dire, qui a empêché et empêche encore le pays de prendre tout le développement dont il est susceptible. Le commerce libre trouvera son compte à ces mesures et fera circuler à son tour l'aisance dans toutes les classes de la population. Dans l'ordre moral, l'instruction, qui est la base de tout progrès, et la bonne distribution de la justice, qui est la base de toute sécurité, auront toute ma sollicitude. De l'ordre dans les finances et l'administration, et d'une bonne distribution de la justice résultera plus de facilité et de sécurité dans les relations européennes avec le pays. J'espère, Messieurs, que, persuadés des sentiments qui m'animent, vous me prêterez toujours votre concours loyal et éclairé.

Le consul de France, M. de Beauval, a pris ensuite la parole. Il a dit que le gouvernement français avait toujours recommandé que le système des corvées ne fût pas appliqué aux travaux du canal de Suez.

Le vice-roi a répondu qu'il n'avait jamais pensé que la France fût disposée à favoriser un pareil système et qu'il n'avait pas voulu parler du canal de Suez.

Le discours du vice-roi a produit un grand effet. Toutes les mesures prises indiquent un gouvernement sage, éclairé et civilisateur.

Un envoyé de S. A. le vice-roi, est parti du Caire le 22, sur une frégate égyptienne, pour aller annoncer au Sultan l'avènement d'Ismaïl-Pacha. — Havas.

On lit dans le bulletin du Moniteur :

C'est à tort qu'une correspondance télégraphique a annoncé la révocation de notre consul à la Nouvelle-Orléans. Voici l'incident qui a pu donner lieu à ce bruit. Après le départ du général Butler, le comte Méjan a été autorisé à profiter du congé qu'il avait obtenu depuis plusieurs mois. En son absence, la gérance du consulat sera confiée au chancelier du poste, M. Fauconnet.

Ces premiers détails occasionnèrent un va-et-vient général dans la masse humaine agglomérée dans un si étroit espace : un hasard fit que tout le monde se porta du même côté ; une vague énorme en même temps soulevait l'autre : le radeau faillit chavirer.

Il y eut un second cri de terreur, et tout le monde se rejeta follement au centre, au risque de s'étrangler les uns les autres.

De loin ce groupe immobile dut paraître résigné. Parmi les cent cinquante-deux, il y en eut un, cependant, qui ne put supporter tant de terreur. C'était un lieutenant qui sortait des gardes-du corps, et qui se nommait Danglas.

« Non !... non !... s'écria-t-il avec les gestes d'un insensé, je ne peux pas rester ici ; je ne le veux pas.

Et la peur lui communiquant une incroyable agilité, il s'élança du radeau sur l'échelle, et reparut presque aussitôt sur le pont de la Méduse.

Là se trouvaient réunis une vingtaine de soldats, qui avaient résisté à l'ordre d'embarquement, et qui tenaient en main leurs armes chargées.

« Mes amis, s'écria le lieutenant Danglas en saisissant le fusil d'un des soldats, on a juré notre mort... Empêchons qu'on ne nous abandonne... ou du moins vengeons-nous !

désespoir à ceux qui l'environnaient. Ils coururent aux bastings, et les fusils s'abaissèrent tous à la fois, prêts à faire feu.

« Arrêtez, cria-t-on du canot du commandant ; on va venir vous prendre tous... arrêtez !

L'ordre, effectivement, fut donné au lieutenant Espiau, qui commandait la chaloupe, de rebrousser chemin jusqu'à la frégate, et le mouvement qu'elle fit afin de virer de bord, fut assez immédiat pour calmer les soldats amentés par Danglas.

Lui seul, il ne voulait pas croire encore à la réalité des ordres de Chaumareys et continua de le tenir en joue.

On le retint, on le désarma.

La conduite du commandant, son impétuosité, son entêtement, cette dernière lâcheté surtout, qui était un oubli non-seulement de tous ses devoirs, mais encore des droits les plus sacrés de l'humanité, avaient inspiré une telle indignation contre lui, qu'il y en eut beaucoup qui regrettèrent de ne pas le voir frappé du châtimement qu'il méritait si bien.

La chaloupe, cependant, sembla tout d'abord ne pouvoir pas regagner la frégate ; c'était sans contredit la plus mauvaise de toutes les embarcations.

De plus, elle n'avait pas d'aviron, et la mer défer-

lait contre elle avec une excessive violence.

Vainement un canot voulut la remorquer ; il fallut qu'une pirogue vint jeter une amarre à ceux de la frégate, qui tirèrent bord à bord la chaloupe.

Cette opération fut longue, et plusieurs fois sembla ne devoir pas réussir. Danglas entra alors dans de véritables accès de folie ; si l'on n'eût constamment veillé sur lui, sans nul doute il eût attenté à ses jours.

Enfin la chaloupe accosta.

« On avait fait le serment de s'embarquer tous ou de mourir tous à bord de la frégate.

Mais lorsqu'une cinquantaine de soldats et de matelots furent descendus avec un certain ordre dans la chaloupe, et qu'on la vit faire eau de toutes parts sous cet excédant de poids, dix-sept hommes qui restaient encore au haut de l'échelle, refusèrent à toute force de se hasarder sur une aussi pitoyable embarcation.

La plupart étaient ivres.

La majeure partie de ces hommes, nous l'avons dit, se trouvaient en état d'ivresse.

Mais chez quelques-uns, cette décision était le résultat du raisonnement, notamment chez le vieux Jacques Fauque, qui, le pied déjà dans la chaloupe, remonta tout à coup sur la frégate, en disant :

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, ayant l'intention de faire présenter prochainement au Sénat un sénatus-consulte qui réglera les questions de propriété en Algérie, a ordonné le retrait du projet de cantonnement des tribus, dont le conseil d'Etat avait été saisi.

— S. Exc. M. le comte de Goltz, ambassadeur de S. M. le roi de Prusse, a été reçu aujourd'hui en audience par LL. AA. II. Monseigneur le prince Napoléon et madame la princesse Marie Clotilde.

— On croit que la discussion de l'Adresse, n'aura lieu au sénat que lundi, 2 février.

— Les travaux de l'isthme de Suez continuent comme par le passé. Le renouvellement des ouvriers qui a lieu chaque mois, on le sait, vient de s'opérer dans les mêmes conditions, de sorte que le nombre des travailleurs employés sur les chantiers est toujours aussi considérable que sur l'administration de Saïd-Pacha.

— La question relative au chemin de fer du midi, est examinée par une commission composée de MM. Fould, Rouher et Magne. Cette commission devra présenter un rapport à l'Empereur pour trancher définitivement le débat. On dit que M. Talabot a été entendu par leurs Excellences.

— D'après un rapport officiel des autorités du Tessin, la charpente du toit de l'église paroissiale de Locarno s'est écroulée sous le poids d'énormes masses de neige, le 11 janvier. C'était à trois heures du soir, au moment d'une instruction faite par un membre du clergé. Quarante-six personnes, dont 45 femmes, ont été tuées du coup. Depuis, il est mort encore 6 femmes et 8 sont grièvement blessées. On dit que 23 personnes ont été tuées par les avalanches sur le mont Saint-Gothard.

— Une tempête d'une violence extraordinaire s'est déchaînée le 20, sur Londres, et s'est manifestée par diverses inondations d'un caractère singulier. Le matin, à onze heures, comme la marée était à son plus bas, une scène extraordinaire a eu lieu entre le pont de Westminster et celui de Hungerford. La tempête qui avait commencé le matin de bonne heure, peu après minuit, et qui avait presque atteint les proportions d'un ouragan, s'est déchaînée du Nord-Ouest avec accompagnement d'une forte pluie. Il en est résulté que le cours de la marée a été fortement accéléré par le vent. L'eau du fleuve était pour ainsi dire balayée hors de son lit. Plusieurs îlots de gravier d'une étendue considérable se sont formés en un moment, et il n'y eut pas moins

de quatre steamers qui se sont trouvés échoués en face de Westminster.

— Un câble sous-marin vient d'être posé avec succès par MM. Glass, Elliott et C^o, entre le port de Cagliari, dans l'île de Sardaigne, et Trapani en Sicile. Sa longueur est de 200 milles.

— C'est maintenant à Manchester que s'exerce l'industrie des étrangleurs. Les attaques nocturnes sont toujours commencées par une femme ou un homme déguisé en femme qui accoste les passants. Plusieurs hommes se jettent alors sur la victime, et après l'avoir volée, la frappent de manière à l'étourdir.

— La mort du vice-roi d'Egypte était prévue. Depuis plusieurs années, les médecins de Saïd-Pacha s'inquiétaient de son obésité et d'une prédisposition apoplectique qui sans doute aura été la cause de ce triste événement, triste à tous égards, mais surtout pour l'Egypte. Saïd-Pacha avait continué la politique de ses prédécesseurs Méhémet et Ibrahim. Il était demeuré fidèle à l'alliance française.

— Les dernières lettres de Turin disent qu'il est tombé dans cette ville une immense quantité de neige. A Coni, au pied du col de Tende, la neige atteint plus d'un mètre de hauteur. Le passage du mont Cenis est devenu fort difficile; presque tous les voyageurs français qui se rendent en Italie prennent la route de Nice et de la rivière de Gènes.

Chronique Locale.

SOUSCRIPTION

En faveur de l'industrie cotonnière,

Ouverte au Bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

M. Charbonneau-Rallet	200 fr.
M. Godet	10 »
Les ouvriers de l'imprimerie Godet	12 50
M. Prudhommeau	1 »
Total	223 50

Dans la nuit de mardi à mercredi, un vol des plus audacieux a été commis à la porte de Saumur, au Petit-Puy. Les voleurs se sont introduits dans une maison inhabitée et l'ont livrée au pillage le plus complet.

Tout porte à croire qu'ils avaient une parfaite connaissance des lieux et qu'ils savaient bien qu'alors personne n'occupait ce logis. Aussi ont-ils travaillé à leur aise. Leur premier soin a été d'emballer parfaitement bien 80 bouteilles de vin, pour les enlever une autre fois. Ce travail, étant très-échauffant, ne s'est pas fait sans libations : 17 bouteilles ont été vidées. La société devait donc être nombreuse. Les verres laissés sur la table l'attestent encore. Tous les meubles ont été

fouillés. Beaucoup de linge a disparu, ainsi que des objets de literie, rideaux, couvertures, oreillers, matelas, etc.

Mais les voleurs ont oublié de fermer les volets, le vent les a ouverts le lendemain, ce qui a mis les voisins en éveil. On est venu prévenir le propriétaire qui habite Saumur, et il a pu constater les soustractions opérées et les préparatifs qui étaient faits pour la nuit suivante.

La justice se livre aux recherches les plus minutieuses; les objets enlevés sont trop nombreux et d'un placement trop difficile, pour qu'ils ne tombent pas sous les yeux de la police; il faut espérer qu'on ne tardera pas à mettre la main sur ces hardis malfaiteurs.

Il y a peu de jours, un homme âgé de 60 ans environ, roulait une barrique de vin dans un des rapides sentiers qui descendent du Petit-Puy à la route de Limoges. Tout-à-coup sa blouse se prit à l'un des cercles; le bon homme ne put retenir la barrique, et il fut entraîné. Deux fois, dans sa révolution, la barrique lui passa sur le corps et le laissa enfin sans connaissance dans le sentier. Le vieillard a été relevé aussitôt; il avait le corps horriblement mutilé. Les médecins ont perdu tout espoir de le conserver à la vie.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

L'Empereur, vivement ému des souffrances de la classe pauvre, vient d'envoyer, sur sa cassette particulière, à M. le Préfet de Maine-et-Loire, une somme de 5,000 fr., destinée à venir en aide aux ouvriers sans travail par suite de la crise industrielle.

Sa Majesté a fait en même temps exprimer ses regrets que le grand nombre des infortunés à soulager dans tout l'Empire ne lui permette pas de disposer d'une plus forte somme en faveur du département de Maine-et-Loire.

Le don de Sa Majesté l'Empereur a été immédiatement transmis à M. le sous-préfet de Cholet, et sera distribué aux intéressés par les soins du comité de souscription, en faveur des ouvriers sans travail de l'arrondissement de Cholet, présidé par ce fonctionnaire.

On lit dans le *Courrier de Nantes* :

« Un abordage vient d'avoir lieu entre le navire russe *Comtesse* et le paquebot qui fait le service entre Saint-Nazaire et Nantes. Un canot de ce dernier, mis à la mer pour sauver les passagers, a chaviré. On a, jusqu'à ce moment, constaté deux morts, et l'on craint d'avoir à déplorer d'autres malheurs.

« Le paquebot, fort avarié, se rend à Paimbœuf. Nous attendons de nouveaux détails. »
Aux détails donnés par le *Courrier de Nantes*, voici ceux qu'ajoute l'*Union bretonne* :
« Le vapeur de Nantes, *Paquebot*, vient d'être abordé et coulé par le steamer *Comtesse-de-Luba*.

« Le malheur est arrivé en petite rade, à onze heures et demie, au moment de l'arrivée du paquebot.

« La *Comtesse-de-Luba* a sauvé beaucoup de passagers; malheureusement, on a la crainte que plusieurs se soient noyés.

« Le vapeur le *Rapide* amène le vapeur coulé à Paimbœuf.

« Le capitaine du brick le *Constant* a sauvé trois hommes; le canot du *Soundary* en a sauvé un.

« La *Comtesse-de-Luba* reste couchée sur le banc du Billot.

« Le temps est violent et la mer grosse. »

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution du décret du 2 janvier 1852 et de l'instruction préfectorale du 6 décembre 1862, donne avis que les tableaux contenant les additions et les retranchements opérés sur la liste électorale, sont déposés au secrétariat de la Mairie, pour être communiqués à tout requérant.

Tout électeur omis sur les listes pourra réclamer pendant dix jours son inscription.

Passé le délai ci-dessus, il ne sera plus reçu de réclamations.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 janvier 1863.

Le Maire,

CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Gobet.

Dernières Nouvelles.

Le navire *Tampico* arrivé à St-Nazaire, apporte des nouvelles d'Orizaba, qui vont jusqu'au 15 décembre. A cette date, l'armée du général Forey occupait les plateaux, vivant sur le pays et jouissant d'un excellent état sanitaire. Les mulets et autres moyens de transport arrivant de tous côtés, la marche en avant de l'armée n'était plus entravée; de telle sorte qu'il n'y a rien d'improbable dans la prise de Puebla, annoncée par les dépêches publiées à Boston, sous la date du 25 décembre.

Trieste, 22 janvier. — Les lettres de Constantinople du 17, portent que la démission d'Omer-Pacha n'a pas été acceptée. — Havas.

Nous appelons d'une manière toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur l'émission d'actions de la **Compagnie générale Immobilière**, ouverte dans notre ville, chez M^{me} V^e DE FOS-LETHEULLE ET FILS, banquiers.

Ces Actions offrent toutes les garanties des placements hypothécaires et assurent tous les bénéfices des meilleurs placements industriels.

Les Actions ne se payent qu'à raison de 25 FR. PAR MOIS. (Voir aux annonces).

— Tombeau pour tombeau, j'aime mieux celui-ci ! Et Jacques Fauque n'avait pas tout à fait tort. Outre que la *Méduse* touchait au fond et ne pouvait conséquemment couler, elle se trouvait abondamment fournie de provisions pour un si petit nombre d'hommes.

Le lieutenant Espiau n'insista donc pas; après avoir promis qu'on enverrait à leur secours, aussitôt qu'on serait au Sénégal, la bosse fut larguée, et la chaloupe rejoignit les autres embarcations.

Cette mer orageuse offrait alors un étrange spectacle.

D'abord le radeau sur lequel cent cinquante-et-une créatures humaines, étroitement serrées les unes contre les autres et toutes ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, agitaient frénétiquement leurs bras vers le ciel et mugissaient des imprécations et des menaces.

En avant de cette masse flottante, le grand canot qui y était attaché par une remorque, et auquel le canot major et le canot du commandement venaient de jeter une tourline. A chaque bordage de ces trois grandes embarcations, les rames étendues comme des ailes ouvertes et toutes prêtes à s'agiter au premier signal.

Non loin de là, sur le côté, deux autres embarca-

tions plus petites bondissaient sur les vagues écumeuses.

En arrière la chaloupe, qui presque au ras des flots, marchait déjà pour s'efforcer de nous rejoindre.

La frégate enfin... ce magnifique navire qui, quelques jours auparavant semblait maîtriser l'Océan, qu'il fendait avec la rapidité de la mouette, et qui, maintenant dématé, sans voiles et le flanc abattu sur la hanche de babord, n'était plus qu'une masse informe, immobile et triste à voir, une sorte de rocher noirâtre, autour duquel la raffale fouettait des tourbillons de blanche écume.

Ça et là, sur le pont qui penchait précisément du côté des embarcations, on apercevait quelques ombres mornes et désolées... puis des énergumènes qui dansaient et chantaient dans l'exaltation de l'ivresse... A l'arrière, enfin, commençait à s'élever une petite fumée avec laquelle se jouait le vent. C'était le philosophe Jacques Fauque, aidé du Limousin dont il s'était fait un marmiteau, qui allumait déjà le feu pour la cuisine de ses compagnons d'infortune.

Le signal du départ allait donc être donné.

Une dernière silhouette se détacha tout-à-coup sur le pont de la *Méduse*, jeta une grande exclamation de stupeur, s'élança vers le bastingage, fit des gestes

désespérés du côté du rivage invisible, et finalement, se précipita dans la mer après avoir crié par trois fois.

— Patrie ! patrie ! patrie !...

Quelques minutes plus tard, une masse noire reparessait à la crête d'une lame et nageait vigoureusement vers le radeau, qui n'était pas encore entraîné par ses remorqueurs, mais qui déjà, comme eux, s'en allait à la dérive.

André Lambert et maître Courtade se trouvaient précisément à l'endroit du radeau au bord duquel le nageur allait être jeté par la vague.

Déjà tous deux ils tendaient les mains à ce malheureux.

— Non ! non ! s'écrièrent plusieurs voix impitoyables, il n'y a plus de place ici... non !

Aidé d'André Lambert, je repoussai vigoureusement ces égoïstes, et je m'écriai :

— Soyons charitables envers les autres, si nous voulons que Dieu ait pitié de nous !...

Et nous reçûmes dans nos bras celui qu'apportaient les flots.

C'était le nègre Boule-de-Neige.

— Patrie ! patrie !... répéta-t-il une fois encore en étendant ses bras, comme s'il nageait toujours, vers

cette côte africaine que depuis le commencement du voyage il voyait sans cesse flotter dans ses rêves.

Puis il s'évanouit.

Ceux qui venaient d'être rejetés en arrière, revenaient néanmoins à la charge, et avec une inhospitalité plus menaçante que jamais.

— Voici le signal du départ, cria-t-on tout-à-coup de l'avant du radeau.

Tout aussitôt fut oublié, on regarda.

Un petit pavillon blanc venait d'être arboré à l'extrémité d'un fusil, toutes les rames retombèrent à la fois dans la mer, toutes les embarcations crièrent en même temps :

— Vive le roi !

— Vive le roi ! répéta-t-on d'une seule voix sur le radeau.

Plus tard, dans les nombreux récits qui parurent sur le naufrage de la *Méduse*, on déclara cet enthousiasme ridicule, odieux.

En ce moment il parut sublime. C'était un cri d'encouragement et de résignation, un cri de ralliement et de fraternité.

En criant vive le roi, ne criait-on pas vive la France... vive la terre... vive la vie !...

(La suite au prochain numéro.)

La France vient d'acquiescer de M. de LAMARTINE, la propriété d'un manuscrit entièrement inédit et devant former le 4^e volume des CONFIDENCES, dont la publication a été un des événements littéraires de notre époque.

Ce volume renferme, comme les précédents, un épisode de la jeunesse de l'auteur, qui, par la grâce et l'intérêt du récit, rappelle les

plus belles pages de GRAZIELLA.

Cet épisode, qui forme tout un roman, a pour titre :

FIOR D'ALIZA.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 40 ans de succès :

Le *Liniment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence)

remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boîteries* récentes ou anciennes, *entorses*, *foulures*, *écarts*, *molettes*, *faiblesses de jambes*, etc. (Se défier des imitations et contre-façons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bontens, ph. (17)

BOURSE DU 22 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 70 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 98 60.

BOURSE DU 23 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 35
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 98 50.

P. GODET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

INTERDICTION.

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le quinze janvier 1863, enregistré et signifié,

Entre : 1^o M. Alexandre-Edouard de Sarcé, propriétaire, demeurant au château de la Sauvagère, commune de Chemiré-le-Gaudin; 2^o M^{me} Théophanie-Joséphine de Sarcé, veuve de M. Gustave-Adolphe de Jourdan, demeurant à la Roche-aux-Moines, commune de Savennières,

Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire;

Et M^{me} Elizabeth de Maury-Doiron, veuve de M. Prévost de Bonnesaux, demeurant au château de Briacé, commune de St-Lambert-des-Levées, défaillante,

Il résulte que ladite dame veuve Prévost de Bonnesaux a été déclarée interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait d'arrêt par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 24 janvier 1863.

(44) BEAUREPAIRE.

Cabinet d'affaires de Ch. CORMERY, 18, rue du Collège, à Saumur.

Les créanciers vérifiés et affirmés (ou leurs héritiers et ayant cause) de feu le sieur François Boutin-Delaunay, ancien fabricant de peignes, rue du Puits-Neuf, à Saumur, déclaré en faillite par jugement du Tribunal de commerce de cette ville du 12 avril 1827, sont invités à se présenter le plus tôt possible, dans le cabinet de M. Cormery, à l'effet de régler le solde, qui leur sera prochainement payé, de leurs créances sur ledit sieur Boutin-Delaunay.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 8 février 1863, à midi, MAISON, JARDIN ET TERRE.

D'une contenance de 36 ares, au Grand-Chemin, commune de Saint-Lambert-des-Levées, appartenant au sieur Louis Mechine-Baron.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD,

Le dimanche 1^{er} février 1863, à midi,

DEUX TERRAINS propres à bâtir, situés à Saumur, route de Rouen, près la gare, joignant M. Charrier et M. Boutin,

Et vingt-deux ares de TERRE LABOURABLE, situés commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Le tout appartenant à MM. Boutin et à M^{me} Pondard.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e CLOUARD. (38)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 5.

S'adresser audit notaire, à M. CORMERY, agent d'affaires, ou à M. RAGUENEAU, propriétaire, occupant ladite maison. (40)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON et vastes dépendances, actuellement occupée par Raffin, marchand de chiffons, située à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, et route de Ronen.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

VILLE DE BEAUFORT.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le mercredi 28 janvier courant,

En la salle de la mairie de Beaufort, par le ministère de M^e MEFFRAY, LEGUAY et CHUDEAU, notaires en cette ville,

657 PEUPLIERS

Complantés sur la route de La Menitry et sur les chemins de Claganne et de Pré-Guillaume. — Ces arbres sont divisés en 12 lots.

Pour connaître les conditions de l'enchère, s'adresser à M^e MEFFRAY.

A VENDRE OU A LOUER
DE SUITE,

UNE MAISON,

Située à la Croix-Bourdon, ancienne levée de St-Lambert, avec cour et jardin.

S'adresser à M. CHIVERT, rue Beaurepaire, 3. (20)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1863,

BELLE MAISON BOURGEOISE,
A Saumur, rue des Pâiens, n° 13.

Occupée par M^{me} LAMBERT-BONNEMÈRE,

Vastes servitudes, remise, écurie à quatre chevaux, cour et parterre. (4)

A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (596)

A VENDRE

TRÈS-BEAUX CHARNIERS DE CHÈNE.

A 50 fr. le mille de 1 m. 50 c.

A 55 fr. — de 1 m. 66 c.

Pris sur place. (Très-belles routes.)

S'adresser de suite, pour ne pas éprouver de retard dans la livraison, au sieur CLAIRBAULT, garde de la Maison de Chozé, commune de Cizay, ou au sieur BIETTE, fendeur à Mollay. (18)

A VENDRE
POUR CAUSE DE DÉPART,

UN TRÈS-JOLI COUPÉ

d'occasion.

S'adresser à M. Dupont, carrossier, place du Petit-Thouars. (42)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

A LOUER
CHAMBRE AU 1^{er},

Avec grenier et cave,

Place St-Pierre.

S'adresser à M^{me} veuve CHANLOU-NEAU. (15)

PRÉSERVATIF DES RHUMES.

Belles et élégantes CHAUSSURES fourrées, façon souliers et bottines, vernies imperméables.

Dépôt, chez M. PINEAU fils aîné, 35, rue d'Orléans, à Saumur. (649)

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, tous les jendis; tient conserves de toutes sortes: asperges, champignons, sardines, etc. (16)

ON DEMANDE un homme et une femme,

pour le service des bains.

S'adresser à M. RIVAUD, rue du Marché-Noir. (39)

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

MAGASIN DE SAPINS DU NORD POUR MENUISERIE ET CHARPENTE

Tenu par

BERSOULLÉ-VASLIN

Rue de Bordeaux.

Maison LETELLIER, à Rouen

CHOCOLATS PHARMACIENS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE

Préparés sous la garantie d'une Commission de Surveillance

CHOCOLATS ALIMENTAIRES au Maragnan, au Caraque, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.

CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

PLACEMENT FONCIER DE PREMIER ORDRE

SURETÉ COMPLÈTE DU CAPITAL

FACILITÉ DE RÉALISATION
BÉNÉFICE CONSIDÉRABLE

La COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE émet 37,600 actions de 500 fr. pour libérer entièrement ses magnifiques propriétés et pour construire, sur les

20,000 mètres de terrains qu'elle possède près de la Bastille, un VASTE HÔTEL de 500 chambres à 2 fr. par jour et des MAISONS à chambres et logements de 2 et 3 fr. par semaine.

La Société a fait construire et possède dans les quartiers les plus peuplés de Paris :

1^o La MAGNIFIQUE Maison Frascati, située boulevard Montmartre et rue Richelieu;

2^o 33 Maisons entre les gares de Lyon, d'Orléans et de Vincennes.

D'après les plans et devis mis à la disposition de tous, on peut, à la fin de la première série d'opérations, partager plus de Trente pour cent tout en réservant CINQ MILLIONS pour augmenter le fonds social.

On comprend alors la plus-value considérable que peuvent atteindre les actions. Celles de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE PARIS sont à plus de cent trente pour cent de prime.

L'intérêt de 5 0/0 alloué par les Statuts est payé aux actionnaires les 15 mai et 15 novembre de chaque année.

On souscrit, en payant 25 fr. et 25 fr. de mois en mois :

A Paris, chez MM. ARCHAMBAULT, CHANTROI ET C^e, banquiers, 4, rue de la Vrillière;

Et à Saumur, chez M^{me} V^e De Fos-Letheulle et fils, banquiers, où l'on trouve tous les renseignements. (46)

AVEC L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT.

Nouvel emprunt d'Autriche de l'année 1860.

Remboursable par des gains-primes de fr. 750,000 — 125,000 — 62,500 — 50,000 — etc., etc. Le moindre gain est de fr. 1,500.

Une action coûte fr. 40. — demi-action fr. 20. — quart d'action fr. 10. Pour fr. 100 on recevra 2 3/4 actions et pour fr. 200 on recevra six actions.

Chaque action porte le chiffre d'une série et aussi celui d'un numéro.

Le paiement des mises peut être adressé aux soussignés, en timbres de poste, jusqu'à la concurrence de fr. 40. — au-dessus, en mandats sur Paris ou toute autre ville de commerce, en billets de banque par lettre chargée, ou aussi nous autoriser à faire traite à vue.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage.

S'adresser directement aux *receveurs-généraux*.

MAURICE STIEBEL Fils, banquiers, Francfort-s.-M.

P.-S. Listes et renseignements gratis; pour tous emprunts autorisés des gouvernements.

On peut aussi prendre connaissance du prospectus de l'emprunt ci-dessus, au bureau de cette feuille.

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Treulucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécale, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.